

SPUQ-info

Mars 2001, numéro 216

Bulletin de liaison du Syndicat des professeurs et professeures de l'Université du Québec à Montréal

Course au rectorat : des questions pour les candidats

Le Comité exécutif du SPUQ

Voici quelques questions sur lesquelles il serait opportun, à notre avis, que les candidats au rectorat se prononcent. Nous le leur demandons lors du débat-midi du mercredi 4 avril à la salle A-M050, auquel tous et toutes sont conviés. Chaque candidat aura au maximum 30 minutes pour donner une réponse synthèse à l'ensemble des questions, à la suite de quoi des questions venant de la salle pourront être posées. Compte tenu du temps limité dont nous disposerons, soit une heure et trente minutes, des réponses écrites à ces questions ont également été demandées aux candidats en vue de leur diffusion dans un numéro spécial du SPUQ-Info.

Contrat de performance et qualité de l'Université

Le contrat de performance imposé à l'UQAM par le Ministère et signé récemment par l'administration sortante contient des exigences qui sont dramatiquement contraires à un enseignement de qualité en établissant comme condition du financement des obligations de résultats comme l'augmentation du taux de diplômation et l'élimination de cours, voire de programmes d'études. Qu'entendez-vous faire face à cette situation? Devrons-nous, selon vous, sacrifier la qualité de la formation et l'accès aux études à ces exigences gouvernementales dont dépend le financement?

L'UQAM et le réseau universitaire québécois

Malgré l'impressionnant développement de l'UQAM et ses formidables réalisations dans l'enseignement aux trois cycles et en recherche, certains s'efforcent de la reléguer à un statut d'université de deuxième rang, à l'ombre de l'Université de Montréal qu'ils voudraient voir comme « la » grande université de recherche francophone à Montréal. Comment entendez-vous agir pour faire contrepoids à ces velléités d'amoindrissement de l'UQAM et obtenir que l'UQAM dispose des moyens financiers nécessaires à sa réalisation comme université de premier plan?

Dans l'état actuel des choses, la concurrence entre les universités semble être le moteur du développement du réseau universitaire québécois. L'Université

suite à la page 2

Le mot du président

**LA RELÈVE SYNDICALE :
UN ENJEU MAJEUR**

Dans moins d'un mois, nous allons choisir un nouvel exécutif syndical. C'est un enjeu majeur pour le SPUQ et pour notre université. En effet, il y a plusieurs collègues qui partent après avoir servi avec dévouement le syndicat; ils méritent, tous et toutes, la reconnaissance des membres.

Maintenant, nous devons assurer une relève syndicale dans l'immédiat et aussi à plus long terme. Afin de faciliter cette transition, j'annonce que je pose ma candidature à la présidence.

Demeurant fidèle à son passé et à ses valeurs, le SPUQ devra agir à l'avenir pour préserver la mission culturelle, scientifique et libératrice de notre université.

Il devra naturellement continuer à défendre les valeurs et les principes inhérents au syndicalisme universitaire, tels que la collégialité, la liberté académique, l'autonomie universitaire et l'université comme service public. Ainsi le SPUQ poursuivra son rôle critique de chien de garde.

Comme toujours nous avons besoin d'un syndicat vigilant et combatif au service du corps professoral et qui a à cœur l'avenir de l'université. L'action du SPUQ reste essentielle et incontournable dans la nouvelle conjoncture.

Marc Lagana

Des questions pour les candidats

suite de la page 1

de Sherbrooke par exemple concurrence directement l'UQAM avec un campus à Longueuil. Comment entendez-vous agir face à ce qui a toutes les caractéristiques d'un développement désarticulé, entraînant une mauvaise utilisation des ressources?

Il existe un organisme, la CREPUQ, dont on pourrait croire qu'elle est une instance de concertation entre les universités et de planification de leurs activités dans le meilleur intérêt de la population étudiante. Pourtant, on constate que la concertation qui y a lieu se limite plutôt aux domaines d'intérêt commun d'employeurs, comme la «gestion des ressources humaines». Qu'entendez-vous faire pour favoriser un développement harmonieux du réseau universitaire québécois conçu comme un tout cohérent d'universités complémentaires à part entière, plutôt que comme un ensemble d'universités concurrentes? Comptez-vous agir pour que la CREPUQ soit remplacée par une véritable Commission de planification du réseau universitaire où seraient représentés tous les corps constitutifs de l'université (professeurs, étudiants, employés de soutien, chargés de cours et administrateurs)?

La défense du français à l'université

Le réseau universitaire québécois est actuellement composé d'universités francophones et d'universités anglophones. Estimez-vous que le caractère linguistique distinct de chacune de ces composantes doit être préservé? Comment voyez-vous l'actuelle tendance des universités francophones à concurrencer les universités anglophones sur leur propre terrain en dispensant des cours en anglais sous prétexte de mondialisation et de concurrence entre les universités? Quelles sont vos intentions à l'égard de la langue d'enseignement à l'UQAM?

Certains soutiennent qu'une ouverture à l'enseignement anglais est possible pour les cours de formation sur mesure.

SPUQ-info

Bulletin de liaison du SPUQ

SPUQ-Info, UQAM

Bureau A-R050

C.P. 8888, succursale Centre-ville

Montréal, Québec, H3C 3P8

Téléphone : 987-6198

Télécopieur : 987-3014

spuq@uqam.ca

<http://www.unites.uqam.ca/spuq/>

Ne croyez-vous pas qu'en permettant une telle ouverture, on risquerait par la suite d'étendre cette pratique à des cours des programmes réguliers? Que resterait-il alors du caractère francophone de l'université?

Les documents émanant de l'administration de l'UQAM et qui engagent le nom de l'Université sont souvent rédigés dans un français qui ternit son image d'établissement de haut savoir. Seriez-vous favorables à la mise sur pied d'un bureau de révision linguistique qui serait garant de la qualité du français à l'UQAM?

Professeurs, chargés de cours, chargés d'enseignement

Depuis sa création, l'UQAM souffre d'un important déficit de professeurs réguliers par rapport aux universités comparables, déficit qui a été comblé par un recours massif à des chargés de cours. Sous l'administration Leduc, on a tenté de minimiser cette situation en inventant une nouvelle catégorie, celle des «enseignants» interchangeables qui seraient les professeurs réguliers et les chargés de cours, et voulu étendre les tâches des chargés de cours en leur confiant des tâches relevant des professeurs réguliers. Quelle est votre attitude face à cette situation? Qu'entendez-vous faire pour trouver une solution à ce sérieux problème du déficit de professeurs réguliers à l'UQAM?

Lors des dernières négociations, l'administration sortante, dans la continuité des précédentes, a proposé sans succès de créer un statut de chargé d'enseignement libéré de l'obligation de faire de la recherche et dont la tâche consisterait exclusivement à enseigner. Êtes-vous favorable à la création d'un tel statut? Quelle est votre attitude face à la modulation personnelle non coercitive de la tâche d'enseignement défendue depuis toujours par le SPUQ?

Rôle des facultés et statut des doyens

Un important changement des structures de l'UQAM a été entrepris sous l'administration de l'ex-rectrice Paule Leduc qui a notamment mené à la création de facultés. Dès le début de cette opération, le SPUQ a mis en garde contre l'éventuelle balkanisation de l'Université à laquelle cette opération pouvait mener si on poussait la décentralisation à sa limite. Quel rôle entendez-vous promouvoir pour les facultés? Jusqu'où, selon vous, le processus de décentralisation doit-il aller?

Au terme d'un débat fort animé, qui a duré une année complète et fait intervenir toutes les instances du syndicat, ainsi que toutes les composantes de la collectivité universitaire, une entente a été conclue entre l'administration et le syndicat pour écarter l'hypothèse d'un statut de cadre pour les doyens de faculté, qui sont donc des professeurs membres de l'unité

d'accréditation du SPUQ, puisant leurs mandats des conseils académiques des facultés et représentant ces conseils auprès de l'administration. Entendez-vous soutenir les termes de cette entente?

Propriété intellectuelle et commercialisation de la recherche

La commercialisation de la recherche et la question de la propriété intellectuelle sont en ce moment des sujets brûlants. Au nom d'intentions justifiées de protéger les droits des étudiants, des stagiaires postdoctoraux, voire des chargés de cours, l'administration sortante a élaboré un projet de politique de la propriété intellectuelle qui vise dans les faits à mettre la main sur des droits qui ne lui sont pas acquis *a priori* en vertu de la loi et de la convention collective SPUQ-UQAM. Sous la pression du gouvernement et de son organisme Valorisation-Recherche Québec, elle a également favorisé l'adhésion de l'UQAM, malgré les coûts de l'opération et ses risques financiers, à une entreprise de valorisation des résultats de la recherche, par ailleurs malheureusement nommée «Valorisation Innovation Plus » ou VIP. Comment vous situez-vous par rapport à ces enjeux?

Salaires et privilèges

Quel est votre point de vue sur la rémunération des professeurs? Êtes-vous favorable à des échelles différenciées selon les secteurs, à des salaires hors taux? Doit-on établir des balises quant à l'utilisation des sommes perçues sous forme salariale dans le cadre des chaires fédérales? Une augmentation substantielle de l'échelle salariale professorale n'est-elle pas nécessaire, ne serait-ce pour compenser la stagnation salariale des dernières années et le décalage par rapport au monde professionnel extérieur à l'Université?

La rémunération des cadres, à l'UQAM comme ailleurs, est systématiquement supérieure à celle des professeurs. Pourtant, leur diplomation est en général nettement inférieure à la nôtre, et on pourrait difficilement soutenir que leurs responsabilités d'administrateurs sont plus lourdes que les nôtres en enseignement et en recherche. Que pensez-vous de cette situation et qu'entendez-vous entreprendre pour la modifier le cas échéant?

À la suite de la démission, l'an dernier, d'un vice-recteur qui a été gratifié d'une généreuse indemnité de départ en quittant l'UQAM, nous avons réclamé du président de l'UQ, Pierre Lucier, une révision en profondeur du Protocole des cadres supérieurs, pour éviter que se répètent de telles dilapidations des fonds publics. Le président Lucier nous a répondu par l'équivalent d'une fin de non-recevoir. Entendez-vous nous appuyer dans notre démarche?

Procédure de désignation : les étapes à venir

Du 2 au 23 avril :

- Diffusion par le secrétaire général des noms des candidates, candidats.
- Rencontres des candidates, candidats avec la collectivité universitaire.
- Consultation du Comité de sélection auprès des représentants des syndicats, des associations de cadres ou d'employés et des associations étudiantes.
- Consultation par vote, entre le 17 et le 23 avril.

Le 24 avril :

Informé des résultats de la consultation par le secrétaire général, le Comité de sélection peut décider:

- de procéder à une nouvelle consultation avec certains des candidats existants;
- de procéder à un nouvel appel de candidatures;
- de retenir le nom d'un candidat et d'en faire la recommandation au Conseil d'administration.

Le 22 mai:

Recommandation, le cas échéant, au gouvernement du Québec, du candidat retenu par le CA pour un mandat de cinq ans.

1^{er} août :

Entrée en fonction

Débat-midi entre les candidats au rectorat

organisé par le SPUQ
le mercredi 4 avril à 12 h 30
à la Salle A-M050
du Pavillon Hubert-Aquin

Chaque candidat aura un maximum
de 30 minutes pour répondre
aux questions du syndicat

Suivra une période de questions
venant de la salle

L'entente de réinvestissement : une augmentation de la charge professorale

Claude Braun
Département de psychologie

L'impact de l'entente de réinvestissement qui vient d'être signée avec le Ministère risque d'être majeur sur la tâche professorale. Durement touchés au cours des cinq dernières années par les mesures de « rationalisation », les professeurs de l'UQAM le seront encore pendant les cinq ou dix prochaines années.

Dans ce contexte, il faudra veiller au grain pour s'assurer que l'UQAM respecte ses engagements d'embauche de nouveaux professeurs réguliers et nouvelles professeures, car sinon on va manquer de souffle, c'est certain. D'ailleurs, le nombre d'embauches prévu me semble nettement insuffisant pour que je puisse croire sérieusement aux objectifs visés par le plan de réinvestissement.

Au cours des prochaines années, l'UQAM entend maintenir et même augmenter un peu ses admissions, augmenter la taille moyenne des groupes cours de 39 à 41 et augmenter le taux de diplômation de 19 points de pourcentage. Le support accru que l'on annonce pour l'encadrement des étudiants reste flou et on ne sait pas quelle sera la proportion de ce support qui sera ciblée pour soulager l'effort demandé aux professeures et professeurs réguliers.

La panacée de la diplômation

La phrase suivante de l'entente m'inquiète beaucoup : « l'accessibilité n'a de sens que si elle est conçue comme l'accessibilité au diplôme ». Cet énoncé laisse entendre que la réussite des cours individuels par les étudiants n'a aucune valeur, et je me permets de soupçonner que pour les signataires de l'entente, la diplômation serait la « seule » valeur, parce que c'est elle qui donne l'accès au marché du travail. Je pense plutôt que chaque cours réussi à l'université ouvre une petite porte sur le marché du travail.

Par ailleurs, il est pervers de réduire le mandat universitaire à placer du monde sur le marché du travail. Je soumets que ce qui est réellement important est l'efficacité du parcours étudiant et la valeur ajoutée à son esprit. Ceci ne se résume pas exclusivement à la diplômation, et si le plan de réinvestissement fonctionne comme prévu, les diplômés n'auront de toute façon que bien peu de valeur à l'avenir.

Plus de recherche, mais sans allègement des autres tâches

Les professeur(e)s de l'UQAM n'ont cessé d'augmenter spectaculairement leur productivité en financement de la recherche depuis 10 ans. Mais on leur demande encore d'augmenter de 25 % à 40 % leur accès à la recherche subventionnée, ce qui représente une augmentation gigantesque de leur tâche.

En guise de stimulant, environ trois millions seront éventuellement injectés dans les fonds de recherche internes. On ne propose aucune autre incitation. Rien n'est offert en allègement des autres composantes de la tâche professorale (enseignement, contributions à la collectivité). Au contraire, du côté pédagogique, on propose davantage d'apprentissage par problèmes (APP), une pédagogie très lourde à gérer, tout en augmentant la moyenne cible.

On peut prédire l'échec de telles réformes si elles ne sont pas appuyées par l'injection des ressources requises (baisse de la taille des groupes cours, assistance pédagogique). Et du côté de la toujours croissante et écrasante charge administrative, rien n'est annoncé dans le plan de réinvestissement pour l'alléger.

Au contraire, la réforme Leduc a eu pour effet de l'alourdir (création de nouveaux paliers de gestion). Ne serait-il pas temps de voir à la réduire? Tous ces modules rattachés à des départements, par exemple, ne pourraient-ils pas être ramenés à des structures uniques, tout en respectant les traditions uqamiennes de représentation étudiante?

Le plan de réinvestissement se résume à demander plus de travail aux professeurs, sans leur proposer d'avantages pour les y motiver, si ce n'est des miettes. Il ressemble étrangement, il me semble, à ce que nous avons vécu pendant les cinq dernières années.

Ceci étant dit, il faut se demander si l'UQAM avait d'autre choix que de signer un tel contrat de performance pour obtenir un réinvestissement vital pour sa survie. Pour ce qui est de son application, il faudra voir. Pour la sauvegarde de la qualité de l'enseignement et de la recherche, pouvons-nous sans trahir nos principes nous engager dans l'application de mesures qui vont clairement dans un sens opposé? L'avenir le dira. Une chose est sûre: l'UQAM n'est pas encore sauvée. □

Escompte sur le manque à gagner historique et « réinvestissement » à rabais

André Breton
2^e vice-président

Douze années de misère pour obtenir la reconnaissance du sous-financement historique de l'UQAM, c'est long longtemps. Et la correction – importante, mais nettement insuffisante – du manque à gagner laissera un trou noir de 8 millions dans notre mémoire collective. Belle performance!

Un certain Claude Ryan de ministre avait en son temps ajouté des millions aux bases des universités « sous-financées » : +15 pour McGill, +4,4 pour Concordia, +1,6 pour les HEC et +1,0 pour Bishop's; pour l'UQAM, ce fut +4,6 dans les chiffres, mais 1,2 M\$ dans les faits. Constamment réclamée du temps du rectorat de Claude Corbo, la « juste part » de l'UQAM fait l'objet d'un pèlerinage à l'hiver 1995, orchestré au portail du ministre Jean Garon. Pas de miracle à l'horizon.

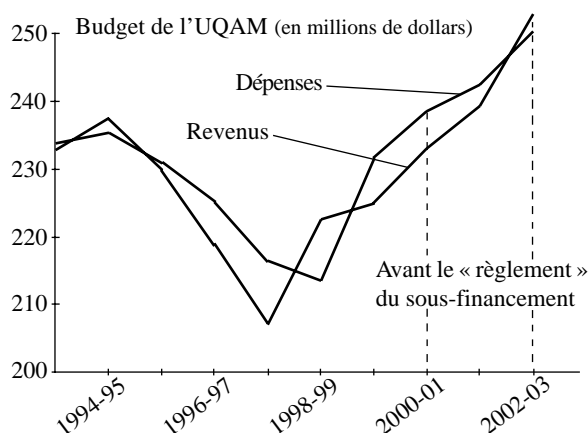
Socialement irresponsable!

En mars 1998, nouveau dossier de sensibilisation, nouvelle descente (!) à Québec : mais l'ex-rectrice Paule Leduc, imbue de réalisme, déclare d'entrée de jeu à la ministre Pauline Marois qu'il serait « socialement irresponsable de réclamer le cumulatif de 25 000 000 \$ », pourtant cause première du déficit accumulé de l'UQAM, alors à plus de 21 M\$. Ainsi arrondie (à la baisse) à 25 M\$ et mise au placard, la revendication « historique » de l'UQAM est en outre ramenée à une demande de redressement annuel de 2,9 M\$, pour s'ajuster au contexte nouveau des réductions budgétaires!

La récolte fut maigre, comme on s'en doute : un *bonbon* de 1,0 M\$ pour l'année suivante (1998-1999), majoré à 1,9 M\$ en 1999-2000 et promesse de 2,9 M\$ pour la suite. À l'aube de l'ère Legault des « contrats de performance », le fond du gouffre s'établissait donc à au moins 28 millions de dollars.

Faites-nous confiance...

Le recteur intérimaire, Gilbert Dionne, et le président du conseil d'administration de l'UQAM, Jean-Marc Léger, ont opté pour une croisade d'antichambre ministérielle, réclamé le profil bas de la collectivité uqamienne et promis de « livrer la marchandise ». Ils auront obtenu 2 fois 10 millions, ce qui ne totalise pas 25 et encore moins 28; 10 M\$ tout desuite, et une promesse de 10 M\$ dans deux ans. Plus un million tenant lieu d'intérêts. La fin de l'histoire : moins 8 M\$!



Le duo Léger-Dionne a peut-être obtenu le maximum dans les circonstances, mais en abaissant la barre du sous-financement historique à 20M\$ et en s'autocongratulant de « mission accomplie » et d'« entente exceptionnelle », comme il le fait depuis la signature du contrat de performance (sic) de l'UQAM, le 23 février, le recteur intérimaire sortant se trompe de gloire. Qui plus est, dans son allocution du 1^{er} mars, il invite presque à baisser les bras pour l'avenir, l'UQAM ne devant « compter que sur ses propres moyens [...] sans autres espoirs par rapport au MEQ. »

Une entente exceptionnelle?

L'entente dite de « réinvestissement et de développement 2000-2003 » redonnera cette année à l'UQAM les mêmes revenus (232 M\$) qu'il y a sept ans, mais avec 69,5 % de financement gouvernemental contre 75,2 % à l'époque (et 81,7 % il y a dix ans). Avec un effectif étudiant (EEETP) d'environ 3 % de moins, mais tenant compte de l'inflation depuis sept ans (+12,3 %), c'est 20 M\$ de plus qu'il faudrait pour remettre l'UQAM à niveau par rapport à 1993-94...

Jouant sur les mots depuis plus d'un an, le ministre François Legault appelle « réinvestissement » ce qui est loin de corriger le désinvestissement de l'époque Landry-Bouchard. Ainsi, un lecteur non averti pourrait croire que 160 postes au titre de « renouvellement, recrutement et rétention du corps professoral » d'ici 2003, ce serait mieux que ce que prévoyait l'entente SPUQ-UQAM du 26 juillet dernier (ajout annuel de 10 postes en plus de combler les départs prévus).

Et que dire du déficit budgétaire (soupir)? Encore 5,5 M\$ cette année et 3,2 M\$ l'an prochain, mais *surplus* de 2,4 M\$ en 2003, laissant tout de même, après le « règlement » du sous-financement historique, le déficit accumulé à 4,3 M\$.

Accession de Bernard Landry au poste de Premier Ministre du Québec

Déclaration de la FQPPU

À l'occasion de son accession au poste de Premier Ministre du Québec, la Fédération québécoise des professeurs et professeurs d'université (FQPPU) en appelle à M. Bernard Landry pour qu'il respecte intégralement les engagements pris lors de la dernière campagne électorale du Parti Québécois et l'an dernier lors du Sommet du Québec et de la jeunesse, et qu'il procède aux réinvestissements promis dans l'Éducation en général et dans le secteur universitaire en particulier. Toute réduction éventuelle du niveau déjà insuffisant de ces réinvestissements serait tragique pour les universités.

Devons-nous le rappeler de nouveau? Au cours des cinq années qui ont précédé la promesse de la reprise du financement gouvernemental l'an dernier, les universités québécoises ont subi des chutes significatives des moyens mis à leur disposition ainsi qu'une dramatique détérioration des conditions de l'enseignement et de la recherche universitaires, dont l'importance pour l'avenir du Québec est pourtant vitale. Il faut être conscient de ce que depuis 1993, le soutien gouvernemental aux activités d'enseignement et de recherche par étudiant a augmenté de 20 % en termes réels aux États-Unis, alors qu'il déclinait de 13 % pendant la même période au Canada. Il faut absolument que cette tendance soit renversée et que l'écart entre nos universités et les universités américaines cesse de se creuser.

C'est pourquoi nous ne pouvons qu'exprimer nos plus vives préoccupations face aux hypothèses de nouvelles compressions de 400 millions de dollars évoquées au début de février, peu après l'annonce de la démission du Premier Ministre, M. Lucien Bouchard. Même si on a tenté de nous rassurer par la suite en affirmant que les engagements gouvernementaux seraient respectés, le doute ne sera dissipé dans notre esprit que lorsque ces engagements seront écrits explicitement dans les crédits de dépenses et les chiffres du budget de la prochaine année, qui seront présentés sous peu par le président du Conseil du trésor et le Ministre des Finances.

Il serait intolérable qu'on sacrifie à la contrainte du déficit zéro ou à l'objectif de la baisse des impôts une relance des dépenses dans l'éducation qui est absolument nécessaire.

Nous voulons également profiter de l'entrée en fonction du nouveau Premier Ministre pour le saisir de notre opposition, maintes fois exprimée, à la méthode calquée sur les pratiques de l'entreprise privée, mais entièrement inadaptée à la réalité universitaire, des « contrats de performance », imaginée par le Gouvernement pour l'attribution du financement gouvernemental aux universités. Autant un financement

gouvernemental adéquat est-il nécessaire, autant il nous apparaît fondamental de réaffirmer que ce financement doit être attribué dans le respect le plus strict de l'autonomie universitaire et des critères de qualité de formation que les universités doivent tout faire pour préserver. À titre d'exemple, il est inconcevable que les universités soient poussées à sacrifier la qualité des diplômes décernés, en raison de l'objectif purement quantitatif qui leur est désormais imposé d'en augmenter le nombre.

Nous demandons au nouveau Premier Ministre de respecter les engagements du Gouvernement par :

Un réinvestissement dans le réseau universitaire tel que promis au Sommet du Québec et de la jeunesse :

- pour permettre l'embauche des 1500 professeurs qui manquent dans le réseau universitaire québécois en raison des restrictions budgétaires des six dernières années;

- pour assurer la mise à jour des bibliothèques, laboratoires, ateliers et l'engagement du personnel auxiliaire de recherche et d'enseignement;

- pour continuer l'embauche des professeurs réguliers, sur une base récurrente pour chaque année à partir de 2001-2002, afin de garantir le niveau des effectifs professoraux nécessaires à travers le réseau universitaire québécois.

Un réinvestissement dans la recherche universitaire québécoise sans contrainte de ciblage particulier :

- pour permettre aux universités de conserver leur indépendance de pensée et d'exécuter leur devoir de critique;

- pour maintenir dans la société québécoise les possibilités de la recherche libre et fondamentale que seule l'Université peut garantir;

- pour préserver l'autonomie nécessaire aux universités dans la réalisation de leur mission d'éducation et de recherche.

Une amélioration du financement des coûts de système selon une formule adaptée aux besoins criants du réseau universitaire :

Sans ces garanties à long terme, les établissements universitaires ne disposeront d'aucune marge de manœuvre pour sortir de la crise dramatique dans laquelle la politique gouvernementale de coupures budgétaires des six dernières années les a plongés. □

La sauvegarde du français à l'université

L'action du SPUQ porte fruit

Première bonne nouvelle, la Ligue internationale des scientifiques pour l'usage de langue française publie, dans son numéro 68 de *Science et Francophonie*, un éditorial intitulé «Une première mondiale: un syndicat de professeurs d'université recommande une politique d'usage de la langue française»! La Ligue se réjouit de la présentation par le SPUQ, dans le cadre de la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec, d'un mémoire sur la sauvegarde du français comme langue d'enseignement, de recherche et de communication dans le réseau des universités de langue française du Québec, et reproduit le texte intégral de notre mémoire à la suite de son éditorial.

Autre bonne nouvelle, qui n'est certes pas sans lien avec la première, l'administration de l'UQAM a fait connaître, à compter du 5 mars 2001, une nouvelle règle à l'intention

des diffuseurs d'information sur son site Internet. Ce document prévoit: « La langue du site Web de l'UQAM est le français, et l'appellation légale *Université du Québec à Montréal* ne doit pas être traduite. Tout contenu Web du site de l'UQAM doit être présenté d'abord en français, puis dans une autre langue, au besoin... On ne peut que se réjouir de cette heureuse décision de l'administration de l'UQAM et on peut penser que la sensibilisation effectuée par le SPUQ à l'occasion de la présentation de son mémoire à la Commission des États généraux, de même que les démarches de protestation entreprises par la LISULF concernant les nombreux contenus exclusivement anglophones présents sur le site Internet de l'UQAM, n'ont pas été étrangères à l'adoption de cette nouvelle règle. Il ne nous reste plus qu'à souhaiter que l'UQAM se dote au plus tôt d'un cadre de référence complet sur la langue d'enseignement, de recherche et de communication dans l'établissement. □

Le français, langue d'enseignement à l'UQAM

À sa réunion du 21 mars, le Conseil exécutif a adopté la résolution suivante.

ATTENDU l'importance cruciale du réseau des établissements universitaires de langue française comme instrument de développement individuel et collectif pour la population francophone du Québec;

ATTENDU les nombreux facteurs qui concourent au glissement de certaines activités universitaires vers l'anglais aussi bien sur le plan de l'enseignement que sur celui de la recherche;

ATTENDU la menace sérieuse que l'effacement progressif du français fait peser sur le maintien et le développement du réseau des établissements universitaires de langue française;

ATTENDU la résolution adoptée le 30 mars 2000 par le Comité de liaison intersyndical de l'Université du Québec (CLIUQ) dénonçant «la dangereuse tendance, actuellement à l'œuvre dans les universités francophones du Québec, à implanter l'anglais comme langue d'enseignement dans divers cadres»;

ATTENDU le mémoire élaboré par le SPUQ et présenté aux audiences de la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec, lequel demande l'insertion à la *Charte de la langue française* de dispositions prévoyant l'obligation pour chaque établissement universitaire de langue française de se doter d'un cadre de référence assurant le caractère français de l'établissement et

l'insertion à la *Loi de l'Université du Québec* d'une déclaration de principe sur la langue d'usage à l'Université s'appliquant à l'ensemble du réseau;

ATTENDU l'urgence d'adopter une position claire et vigoureuse sur cette question, alors qu'un groupe de travail chargé de se pencher sur la langue d'enseignement et l'intégration des étudiants allophones à l'UQAM est actuellement au travail et doit remettre son rapport à la Commission des études d'ici la fin de la présente année académique;

IL EST RÉSOLU que le Conseil exécutif :

- 1- RÉITÈRE son attachement indéfectible au caractère français de l'UQAM et son engagement ferme à agir afin que tout soit mis en œuvre pour assurer le maintien et le développement du caractère français de l'établissement;
- 2- DEMANDE à toutes les professeurs, tous les professeurs, aux autres catégories de personnel et à toutes les instances de l'UQAM de prendre toutes les mesures nécessaires et souhaitables afin de préserver le caractère français de l'UQAM;
- 3- INSISTE en particulier pour que tout l'enseignement dispensé à l'UQAM ou par l'UQAM le soit en français, sauf exceptions rigoureusement justifiées (cours de langues et de littératures étrangères), y compris les enseignements offerts dans le cadre de la formation sur mesure. □

Sommet des peuples des Amériques

A Québec, fin avril, en marge du Sommet des Amériques qui réunira les représentants de 34 pays dans le cadre des négociations visant à créer une Zone de libre échange des Amériques (ZLEA), aura lieu un Sommet des peuples, organisé par une large coalition d'organisations syndicales, populaires et de défense des droits et liberté. Le secrétariat du SPUQ invite ses membres à participer à la manifestation du 21 avril. Les intéressés sont priés de nous le signifier dans les meilleurs délais. Des autobus, défrayés par le Conseil central de Montréal de la CSN, seront mis à la disposition des manifestants. Voici par ailleurs, dans ce cadre, des extraits du projet de Déclaration soumis à la consultation des organisations conviées au Forum continental sur l'éducation qui aura lieu à cette occasion.

Projet de déclaration sur l'éducation

Nous représentons des millions de personnes engagées quotidiennement en éducation dans les Amériques. Nous sommes enseignantes et enseignants, travailleuses et travailleurs de l'éducation, professeurs d'universités, représentantes et représentants d'ONG, syndicalistes, étudiantes et étudiants. Nous avons à cœur le développement des jeunes, des adultes et de nos collectivités.

Nous sommes réunis, dans le cadre du Forum continental sur l'éducation du deuxième Sommet des peuples, parce que nous croyons que des orientations différentes doivent inspirer les politiques sociales et éducatives des Amériques.

1. Nous dénonçons les politiques néolibérales qui ont conduit à l'accroissement des inégalités que nous observons entre les nations du continent et à l'intérieur de chacune. Nous sommes outrés par la pauvreté et la misère qui affligent des dizaines de millions d'enfants. Un autre modèle de développement est nécessaire, qui soit fondé sur une juste distribution de la richesse et qui permette à toutes et à tous de vivre décemment.
2. Nous constatons que ni les politiques éducatives nationales ni les investissements ne sont à la hauteur des défis à relever et des engagements pris par les chefs d'État du continent à Santiago du Chili en 1998. L'accessibilité progresse à pas de tortue, les inégalités persistent, l'analphabétisme recule à peine, les conditions d'enseignement et d'apprentissage se détériorent.
3. Nous avons la conviction qu'il faut faire mieux et autrement, que le gaspillage humain que nous observons doit cesser. Nous reconnaissons que nos systèmes éducatifs ont besoin d'importantes améliorations. Nous sommes disposés à collaborer étroitement, par le biais de nos organisations, à des changements qui répondent aux besoins de nos peuples.

4. Nous affirmons que l'éducation est un service public. En conséquence, nous combattrons solidairement les politiques autoritaires et marchandes qui dominent en bien des endroits du continent et qui conduisent à une privatisation accrue de l'éducation. Nous nous opposerons avec la même énergie à ce que l'éducation soit incluse dans les accords sur la libéralisation du commerce des services. L'éducation n'est pas une simple marchandise, les élèves ne sont pas de vulgaires produits et les parents d'élèves et les étudiants ne sont pas des consommateurs d'éducation.
 5. Nous proclamons qu'une éducation de qualité doit former des personnes libres et critiques, des citoyennes et citoyens respectueux de la diversité et des droits humains, ouverts sur le monde, soucieux de l'avenir de la planète et du développement durable. Qu'elle doit former des femmes et des hommes qui seront préparés au travail plutôt qu'étroitement entraînés en vue d'un emploi particulier.
 6. Une éducation de qualité pour toutes et tous doit également être un instrument de justice sociale et d'émancipation des personnes tout au long de leur vie. Elle doit promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, entre les personnes d'origines diverses. Elle doit former des êtres humains qui préféreront la collaboration et la solidarité à la compétition sans limite.
 7. Nous soutenons que l'éducation publique doit être beaucoup plus accessible à tous les niveaux et tout au long de la vie. Nous sommes convaincus qu'il est possible d'atteindre une éducation de base de qualité pour toutes et tous, jeunes comme adultes. Nous refusons l'adage qui veut que la réussite du plus grand nombre soit synonyme de médiocrité. Nous affirmons au contraire qu'on ne saurait atteindre une éducation de qualité sans démocratisation, sans réduction des inégalités.
 8. Nous nous opposons par contre à une conception de la qualité étroitement définie à partir de tests standardisés qui réduisent la mission de l'éducation à ce qui est facilement mesurable.
 9. Nous entendons contribuer à l'élaboration de modèles et d'approches pédagogiques qui partent de l'expérience des personnes, qui répondent aux besoins sociaux, économiques et culturels de nos peuples, qui visent à réduire l'échec et l'abandon scolaires et qui favorisent une gestion démocratique de l'éducation, y compris à l'intérieur de l'établissement.
 10. Nous affirmons la nécessité d'un enseignement supérieur qui soit respectueux de la liberté académique et qui garantisse que la recherche ne soit pas soumise aux besoins et diktats des grandes entreprises privées. [...]
-

Un trentième anniversaire dignement célébré!

Renée Joyal

Trésorière

*Responsable de l'organisation
de la soirée du 30^e anniversaire*

Le trentième anniversaire du SPUQ fut! La soirée de fête a sans aucun doute comblé les cœurs et les panses! Autour des bons plats mitonnés et présentés par un chef convaincant et son équipe aguerrie, les mines réjouies ne manquaient pas. En cette «époque troublée», où il faut presque dire «adieu, veaux, vaches, cochons»..., poisson et canard ont été d'autant plus appréciés. Comme chacun sait, un «festin de Babette» est aussi une occasion privilégiée de rencontres et d'échanges, et cela n'a pas manqué au cours de cette soirée où le bon vin s'est chargé de marier saveurs et humeurs festives.

Nourritures du corps, nourritures de l'esprit... Nos collègues Pierre Jasmin, du Département de musique, et Joseph Rouleau, professeur à la retraite, ont joint leurs talents et leur générosité pour nous distiller les secondes, au cours d'un «moment musical» qui nous a entraînés des palais russes aux bateaux à aubes du Mississippi, en passant par la Pologne, la France et l'Italie. Qu'ils soient remerciés mille fois de nous avoir fait cadeau de ce voyage de rêve!

Et ce fut la ronde des desserts, et celle des souvenirs que nous ont laissés trente années d'action syndicale. Militants solidement engagés dans des luttes jamais terminées, événements marquants, situations cocasses furent rappelés à notre mémoire, alimentée par le merveilleux album souvenir que nous a offert notre collègue Louis Gill, comme partie de l'immense héritage qu'il nous laisse. De cela, et de tout, nous lui sommes extrêmement reconnaissants.

C'est grâce à notre collègue Michel Fréchette, du Département de théâtre, que la soirée a pu se dérouler dans ces espaces attrayants que sont les foyers de la salle Marie-Gérin-Lajoie et du studio-théâtre Alfred-Laliberté. Nous le remercions vivement d'avoir mis son énergie et sa créativité au service de cette fête. Ses choix d'aménagement des lieux et de décoration florale nous ont fait toucher à l'âme du théâtre.

Parmi les collègues présents le 14 mars, on retrouvait une majorité d'«anciens», pour qui ce genre d'événement a bien entendu un sens évident; des collègues plus jeunes se sont également joints à la fête, en moins grand nombre cependant qu'on aurait pu le souhaiter. Durant les mois qui viennent, nous comptons accentuer les activités destinées à accueillir et à intégrer nos collègues plus jeunes ou nouvellement arrivés. Malgré les contraintes liées aux exigences

académiques de toutes sortes, il nous semble essentiel de cultiver la convivialité, au sein des départements comme dans le cadre des instances syndicales, et de sensibiliser l'ensemble des collègues à l'importance de la vie syndicale.

Cet anniversaire du 14 mars nous aura fait prendre conscience de la vigueur de notre syndicat et nous aura permis de mesurer le chemin parcouru depuis trente ans grâce au travail acharné de plusieurs et à la solidarité de toutes et de tous. Les temps ont changé, l'université également, mais la nécessité d'un syndicat fort, vigilant et combattif demeure, d'autant plus que l'essence même de l'institution universitaire est aujourd'hui remise en question.

En terminant, je remercie de tout cœur l'équipe du secrétariat du SPUQ, Céline Beaulieu et Michel Leclerc, de même que mes collègues du Comité exécutif, pour leur appui constant et empressé dans l'organisation de cette fête. À toutes et à tous, puisse le souvenir de cette fête vous réjouir et vous inspirer, et à la prochaine! □

Propriété intellectuelle : l'enjeu de l'heure

Un projet de politique sur la propriété intellectuelle est actuellement en consultation à l'UQAM au sein des facultés. Ce projet est une version retouchée d'un projet élaboré en 1996 sur lequel l'avis du syndicat avait alors été sollicité par le Service des relations professionnelles, avis qui avait été remis par le syndicat en septembre 1997 et dont certains points ont été retenus par l'administration dans la nouvelle version.

Mis en veilleuse pendant trois ans, le projet est revenu à la surface l'an dernier à la faveur de la publication du Rapport du groupe d'experts du gouvernement fédéral sur la commercialisation des résultats de la recherche universitaire et du projet de politique scientifique du gouvernement du Québec. Cette fois-ci cependant, l'administration n'a pas jugé nécessaire de demander l'avis du syndicat. En fait, ce n'est que récemment que nous avons appris l'existence du nouveau projet.

Compte tenu de l'importance première de cette question, nous avons informé la vice-rectrice à la Recherche, à la création et à la planification que nous lui soumettrons dans les meilleurs délais l'avis du syndicat sur le nouveau projet de politique (daté du 23 mars 2000). Cet avis sera également envoyé à l'ensemble du corps professoral.

À suivre.

Message de Louis Gill, 1^{er} vice-président, à toutes les professeuses et tous les professeurs

Chères collègues,
Chers collègues,

Je vous informe que je ne solliciterai pas un nouveau mandat au Comité exécutif du syndicat à l'Assemblée générale du 26 avril et que je prendrai ma retraite au début du mois de juillet prochain.

Cette décision que j'annonce aujourd'hui n'est pas improvisée. Je l'ai prise il y a sept ans, en 1994, lorsque je me suis joint au Comité exécutif en tant que 1^{er} vice-président. Un seul amendement y a été apporté en cours de route. Mon plan initial était de rester en poste pendant cinq ans, de prendre ensuite le congé sabbatique auquel j'étais admissible en 1999-2000, et de me retirer au terme de l'année de travail prévue à la convention collective au retour d'un congé sabbatique. L'abondance des tâches inachevées et le sentiment de démission que j'éprouvais face à la perspective de me retirer de la bataille contre les orientations, néfastes pour l'Université, défendues par la rectrice Leduc m'ont amené à renoncer au congé sabbatique auquel j'avais droit et à accepter un nouveau mandat de deux ans en 1999. Je n'en ai aucun remord, d'autant plus que j'ai eu la joie, généralement partagée dans l'Université, de voir la rectrice faire le bilan de son échec à l'UQAM et tirer sa révérence, au cours de la première année de ce mandat.

À tort ou à raison, j'ai voulu reporter l'annonce de ma décision le plus longtemps possible, tout en tenant compte de la nécessité de le faire dans un délai raisonnable avant l'assemblée du 26 avril qui devra élire le nouvel exécutif. Pris à mon propre jeu, j'ai été au cours des dernières semaines soumis à de fortes pressions de la part de nombreux collègues qui, me voyant tarder à annoncer mes intentions, m'ont instamment demandé de rester. Tenant à faire connaître ma décision dans le respect des instances syndicales et au moment que je jugeais opportun, je me suis abstenu de la leur dévoiler. Assuré de les voir comprendre et approuver une discrétion qui m'apparaissait normale, je les remercie chaleureusement de la confiance qu'il m'ont témoignée en m'incitant à rester. Je ne m'attends pas toutefois, bien entendu, à ce qu'ils soient nécessairement d'accord avec ma décision.

Plusieurs de ceux qui ont tenté de me convaincre de rester ont motivé leur geste, entre autres, par la nécessité de contrer l'effet d'affaiblissement syndical que provoquerait l'éventuelle accession au rectorat de Roch Denis, dont le programme rectoral se veut un prolongement de son action syndicale, en particulier celle de ses dix années passées à la présidence du SPUQ, puis de la FQPPU, de 1989 à 1999. Le

lieu véritable de l'intervention professorale collective étant perçu comme se déplaçant vers la gestion universitaire sous la direction d'un recteur au passé syndical fidèle aux principes qu'il a défendus en tant que syndicaliste et en qui la collectivité universitaire aurait pleinement confiance, le syndicat perdrait en quelque sorte largement sa raison d'être. Il faudrait désormais s'investir dans l'administration plutôt que dans le syndicat, ou souder le syndicat à une administration vue comme reprenant en main le programme syndical, avec les graves conséquences à prévoir sur le devenir du syndicat comme instrument collectif autonome de défense et d'intervention. Le SPUQ jouant par ailleurs depuis toujours un rôle déterminant dans le syndicalisme universitaire, son affaiblissement aurait des répercussions négatives inévitables sur l'action intersyndicale.

Je dois dire que je partage ces préoccupations, dont il faut par ailleurs regretter qu'elles risquent d'être récupérées de manière opportuniste par des opposants à la candidature de Roch Denis, connus pour leur tiède sympathie à l'égard du syndicat, mais qui se découvriraient une mission toute circonstancielle de prétendue défense du syndicat en brandissant les risques d'affaiblissement syndical que comporte sa candidature.

Je suis d'autant plus sensible aux préoccupations sincères des collègues qui ont à cœur la défense du syndicat qu'on ne manquera pas de croire que mon départ contribuera à l'affaiblissement appréhendé. Conscient de cette éventualité, je répondrai cependant que la solution à ce problème relève d'une responsabilité collective et non de ma responsabilité individuelle. Retarder la date de mon départ reporterait à plus tard sans nécessairement le résoudre l'épineux problème d'une relève qui tarde à se construire, les plus jeunes se sentant dédouanés de l'obligation de s'impliquer parce que pouvant compter sur les plus vieux qui accepteraient par abnégation de continuer à "donner du service".

Je tiens à souligner à cet égard que l'abnégation a ses limites, tant sur le plan financier que sur celui du temps et des énergies à consacrer, sans parler du plan de carrière. En ce qui me concerne, en raison du régime de retraite auquel j'appartiens, du nombre d'années de service que j'ai accumulées et de mon âge actuel, je fais partie de ceux qui sont arrivés au point où il serait fort onéreux financièrement de rester en poste, le coût de ne pas partir augmentant par ailleurs d'année en année pour les cinq prochaines années.

Je laisse donc ma place à d'autres sans aucune mauvaise conscience, ayant au contraire la satisfaction du devoir

suite à la page 11

Assemblée générale statutaire du 26 avril

Portez dès maintenant cette date à votre agenda

A l'Assemblée générale du 26 avril prochain, nous devons élire, pour un mandat de deux ans, les cinq membres du Comité exécutif et les sept représentants de secteur qui, avec les membres du Comité exécutif composent le conseil exécutif.

Marc Lagana (présidence), Pierre Lebus (secrétariat), Lucille Beaudry (Science politique et droit), Paul Chamberland (Lettres, langues et communications), Bernard Bélanger (Éducation) et Josée Lafond (Sciences humaines) sollicitent un nouveau mandat. Louis Gill (1^{re} vice-présidence), André Breton (2^e vice-présidence), Renée Joyal (trésorière), Guy Cucumel (Sciences de la gestion), Mario

Houde (Sciences) et Francine Noël (Arts) ne sollicitent pas un nouveau mandat. Bernard Bélanger a aussi fait connaître sa disponibilité pour le poste de 2^e vice-président.

À une assemblée qui suivra immédiatement l'assemblée générale, il faudra également élire des représentants, au Conseil d'administration pour remplacer Bernard Élie, à la Commission des études pour remplacer Bertrand Gervais (Lettres, langues et communications) et Diane Demers (Science politique et droit) et à la Sous-commission des ressources pour élire deux représentants de secteur (Science politique et droit et Sciences de la gestion). □

Message de Louis Gill

suite de la page 10

accompli. Il y a quarante ans, en avril 1961, je terminais mes études d'ingénieur à l'Université McGill, dont j'obtenais mon premier diplôme universitaire. Après un an d'exercice de la profession d'ingénieur, j'entreprenais de nouvelles études, en sciences économiques, et je commençais simultanément ma carrière dans l'enseignement, en particulier au Collège Sainte-Marie, l'un des établissements à partir desquels l'UQAM a été constituée. Si je termine cette année une trente-et-unième année de travail à l'UQAM comme telle, depuis mon arrivée officielle en 1970 au terme de trois années d'études doctorales en congé d'études du Collège Sainte-Marie, ce sont en fait près de quarante années qui s'achèvent pour moi en tant que professeur, dont les trente et une passées à l'UQAM ont été des années d'engagement syndical ininterrompu au sein du SPUQ.

Dès mon arrivée en 1970, j'ai rejoint l'équipe qui travaillait à construire le SPUQ. Membre du comité de préparation, puis de négociation de la première convention collective en 1970-1971, j'ai occupé, entre autres, les postes de vice-président en 1971-1972, de président en 1972-1973, de porte-parole du comité de négociation de la deuxième convention collective en 1973, de responsable du comité de grève pendant la grève de quatre mois en 1976-1977, de délégué du SPUQ au Conseil central de Montréal de la CSN et à la FNEQ pendant plusieurs années, de délégué en quelque sorte permanent à notre Conseil syndical jusqu'en 1994, où je suis revenu au Comité exécutif pour y rester jusqu'à aujourd'hui.

Le moment est maintenant venu de passer à un nouvel aménagement de mon travail intellectuel et militant pour les trente prochaines années de ma vie active. Je devrai à regret abandonner, du moins comme professeur en exercice

et comme membre actif du syndicat, des batailles non terminées, voire à peine amorcées, comme celles de la défense du français à l'université par exemple ou de la propriété intellectuelle. Mais, s'il fallait attendre que toutes les batailles soient terminées, on ne partirait jamais. Comme je ne serai pas très loin, il va sans dire que je serai disponible pour aider à la transition si on sollicite ma contribution.

Tout au long des années que j'ai passées à l'UQAM, le travail syndical a été une de mes plus grandes joies et il l'aura été jusqu'à la dernière minute. Le SPUQ est un acquis inappréciable, pour le corps professoral bien évidemment, mais aussi pour l'UQAM tout entière et, sans fausse prétention, pour le monde universitaire en général. Cet acquis doit absolument être préservé. De nouvelles forces doivent s'y employer. C'est pourquoi le défi de la relève est notre défi le plus important.

Je salue les centaines de collègues avec lesquels j'ai eu le bonheur de travailler dans les diverses instances du syndicat et plus particulièrement les proches des comités et conseils exécutifs auxquels j'ai participé, ainsi que tous les autres collègues auxquels je me suis employé à rendre service dans l'exécution de mes fonctions. Je salue également les membres des exécutifs du SEUQAM, du SCCUQ et des associations étudiantes, ainsi que les nombreux membres du personnel de soutien et des services administratifs de l'UQAM avec lesquels j'ai eu l'occasion de collaborer. Je salue enfin les membres du personnel du secrétariat du SPUQ dont j'ai apprécié chaque jour la compétence, le dévouement et la chaleur de vivre.

Vive le SPUQ! □

Débat-midi entre les candidats au rectorat

organisé par le SPUQ
le mercredi 4 avril à 12 h 30
à la Salle A-M050
du Pavillon Hubert-Aquin

Chaque candidat aura un maximum
de 30 minutes pour répondre
aux questions du syndicat

Suivra une période de questions
venant de la salle

SOMMAIRE

• Mot du président	1
• Course au rectorat : des questions pour les candidats <i>Le Comité exécutif du SPUQ</i>	1
• L'entente de réinvestissement : une augmentation de la charge professorale <i>Claude M.J. Braun</i>	3
• Escompte sur le manque à gagner historique et « réinvestissement » à rabais <i>André Breton</i>	5
• Accession de Bernard Landry au poste de Premier Ministre du Québec Déclaration de la FQPPU	6
• <i>La sauvegarde du français à l'université</i> • L'action du SPUQ porte fruit	7
• Le français, langue d'enseignement à l'UQAM	7
• Sommet des peuples des Amériques	8
• Un trentième anniversaire dignement célébré! <i>Renée Joyal</i>	9
• Propriété intellectuelle : l'enjeu de l'heure	9
• Message de Louis Gill, 1 ^{er} vice-président, à toutes les professeures et tous les professeurs <i>Louis Gill</i>	10
• Assemblée générale statutaire du 26 avril	11